

# **NÉG2CIER L'USAGE DES OUTILS** NUMERIQUES









"Nous sommes amenés à utiliser de plus en plus d'outils numériques dans notre quotidien, ce qui rend leur gestion parfois difficile."

40%
des cadres
disent ne
pas se sentir
accompagnés par leur
entreprise
aux changements
apportés par
le digital.

Enquête TNS Sofres pour la CFDT Cadres (Septembre 2015)

## À L'ÈRE DE L'HYPERCONNEXION

Les outils numériques ont envahi notre quotidien professionnel comme personnel. Même si nous ne pouvons pas nier ce caractère envahissant dans nos vies, il convient objectivement de ne pas les rendre responsables de tous nos maux. Ils ne sont bien souvent que le symptôme d'un mal plus grand lié à l'organisation du travail.

### Des outils qui vous veulent du bien?

Au-delà du **nombre de mails reçus par jour**, beaucoup de salariés se plaignent de l'utilisation du numérique et de la place qu'il prend dans le monde du travail :

 Ordinateurs portables et smartphones nous permettent de nous connecter partout et tout le temps, au risque de ne plus pouvoir nous déconnecter du travail.

- Les outils de géolocalisation sensés nous aider dans notre travail peuvent devenir aussi de puissants outils de surveillance s'ils sont mal utilisés.
- Les ERP (Progiciel de gestion)
   permettent de suivre en temps
   réel l'activité d'une entreprise
   et sont en partie à l'origine
   des reportings permanents
   demandés aux salariés sur leur
   travail. Certains se plaignent
   d'ailleurs de passer plus de
   temps à renseigner l'outil qu'à
   faire le travail sur lequel ils
   reportent.
- L'agenda partagé peut déposséder le cadre de l'organisation de son temps.
- La messagerie instantanée destinée à fluidifier la communication et réduire l'utilisation du mail est détournée comme outil de surveillance (par le biais de l'indicateur d'activité).



# DÉB∧TTRE DE L'UTILISATION DES TIC DANS L'ENTREPRISE

L'accord national « qualité de vie au travail » signé en 2013 propose d'encourager et de favoriser l'expression des salariés sur leur travail par la mise en place d'espaces de discussion (article 12). Ces espaces sont le lieu même où les salariés doivent débattre avec leur direction de l'utilisation des TIC dans l'entreprise.

Aussi, la CFDT Cadres invite les équipes syndicales à négocier la mise en place de tels espaces, préconisant les comportements et actions suivants :

 Définir un cadre et fixer collectivement la régulation d'usages individuels par la négociation collective.

- Appréhender l'espace de dialogue professionnel au sens du collectif de travail comme opportunité pour se responsabiliser individuellement et collectivement sur les usages numériques.
- Favoriser la pédagogie, la sensibilisation, la formation des managers en management des équilibres (voir ce que propose aujourd'hui le CREFAC sur ces questions).
- Organiser l'articulation
   « collectif salariés » IRP
   pour faire l'inventaire des bons
   usages.
- Favoriser et articuler dialogue professionnel et dialogue social: s'appuyer sur le réel, les bases de données, les usages pour bien capter les tendances, les évolutions, et ainsi mieux ajuster, mieux réguler voire mieux anticiper.





# LA CFDT CADRES REVENDIQUE:

- L'examen de l'ensemble des outils numériques utilisés dans l'entreprise pour poser un bon diagnostic et trouver des solutions adéquates notamment par la régulation des usages aux problèmes rencontrés.
- Un droit et un devoir de déconnexion effectifs négociés au plus près de la réalité des salariés.
- La négociation d'accords « qualités de vie au travail » et que le sujet de l'utilisation des TIC soit pleinement intégré aux espaces de discussion mis en place sur les conditions d'exercice du travail.



47-49 avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19 contact@cadres.cfdt.fr SCANNEZ...



#### ...ET REJOIGN≣Z-NOUS!

La CFDT, votre partenaire/expert social dans la relation avec votre employeur.

La CFDT, pour négocier dans l'entreprise et la branche.